

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 2 JUIN 2025**

Le deux juin deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Audrey RIGAUDEAU, Emmanuel ROUSSELOT, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Sophie AUGER, Jackie FAVREAU, Patrick CLISSON, Anthony PEIGNON

Absents excusés : Martin MOREAU (donne pouvoir à Emmanuel ROUSSELOT Karine MORIN. Laura LUSSEAU Nathalie FAZILLEAU, Marie-Sandrine GIRARD Sophie BARIBAUT.

Absents non excusés : Éric CATHELINÉAU, Patrice NIVAUULT, Karine OLIVIER.

Secrétaire de séance : Marie-France TALINEAU, assistée de Delphine PORTRON, secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 5 mai 2025

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 5 mai 2025, avec :

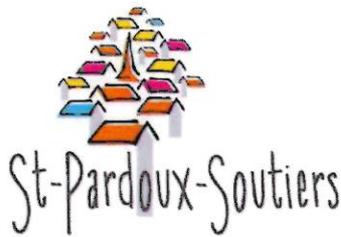
- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Présentation du rapport d'activités de la bibliothèque par Carole STEMER « coordinatrice réseaux bibliothèque lectures Nomades » et Emmanuelle DECHARGE « bibliothécaire »

Pour information, 10 bénévoles qualifiés (formés) participent tout au long de l'année à la bibliothèque.

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiment-Voirie-Cimetière »,
Halle des Sports : Surcoût pour renforcement des fondations béton, en cours de négociation.
Voirie : travaux débutés à la Prairie 2 pour une quinzaine de jours.
Travaux des chemins à la Fournière, de la Dimerie, de la Géliinière, en cours.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Guillaume BONNIN et Sophie AUGER, référents à la commission « Restaurant Scolaire »,
RAS

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales »

Lancement ticket jeunes

Proposition du CSC animé par Clémence : Projet atelier mémoire un lundi tous les 15 jours de début octobre à fin juin. Utilisation du Pôle jeunesse

Marie-France TALINEAU, référente à la commission « Petite Enfance-Seniors »

RAS

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement »

Paillage des haies, afin d'assainir la partie enherbée. Sollicitation des agents communaux pour la prochaine phase

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture »

RAS

Audrey RIGAUDEAU, représentant la commission « Ecoles – Projets pédagogiques – Conseil municipal des jeunes »

Fête des écoles ET Conseil d'école fin juin.

AFFAIRES GENERALES

D2025-06-53 – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE présentée par la Société PE DE COURS relative à un PROJET D'EXPLOITATION D'Un PARC EOLIEN sur la Commune de COURS.

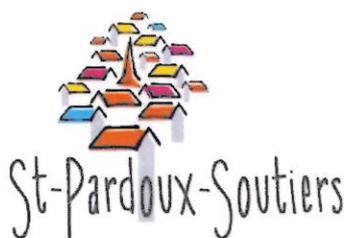
Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la Société PE DE COURS relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien sur la Commune de COURS (79),

Considérant que la Commune de Saint-Pardoux-Soutiers est située dans la zone d'étude du projet et, est consultée au titre de la procédure administrative,

Considérant l'importance pour la collectivité de se prononcer sur les enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux, sanitaires et sociales de ce projet,



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, émet un avis défavorable au projet d'un parc éolien sur la Commune de Cours, à raison de 14 voix (dont une procuration) et 1 abstention pour les raisons suivantes :

Au regard de la délibération du Comité Syndical du 5 juillet 2021.

Le PETR du Pays de Gâtine a été sollicité, en date du 13 octobre 2023, pour émettre un avis sur le projet d'implantation de deux éoliennes sur la commune de Cours. Le délai pour émettre cet avis a été fixé au 11 novembre 2023.

Les élus du Pays de Gâtine ont validé, en Comité Syndical, le 5 juillet 2021 une cartographie des vigilances pour le développement de l'éolien dans le cadre du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine. Les critères analysés pour cette cartographie s'attachent à la distance d'implantation avec l'habitat et au nombre de mâts d'éoliennes par parc.

Critères qui sont ensuite confrontés à la trame verte et bleue du territoire, aux infrastructures et aux monuments historiques, afin d'apprécier les vigilances en termes de biodiversité et de paysage au regard du développement éolien. Cette cartographie a ensuite été soumise aux EPCI et elle a été approuvée par la Communauté de communes Val de Gâtine.

Le périmètre du projet de PNR compte, à l'été 2023, 53 éoliennes en fonctionnement, auxquelles il faut ajouter 27 éoliennes autorisées, ce qui fait un total de 80 mâts pour un territoire de 84 communes. De plus, le territoire compte 18 mâts en cours d'instruction situés en périphérie ou limitrophe au périmètre du projet de PNR.

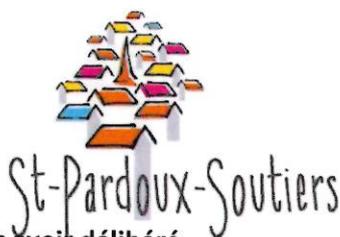
Suite à l'analyse des éléments du dossier, le projet n'est pas conforme aux recommandations et vigilances émises par le Comité Syndical. La distance aux habitations prévue est inférieure aux 600 mètres (pour les deux mâts) préconisés et le nombre de mâts, deux, participe au mitage du bocage dans un secteur jusqu'à présent préservé. Ce projet se trouve à proximité de deux sites emblématiques de Gâtine, la Commanderie et la Collégiale de Saint Marc la Lande représentant un ensemble patrimonial reconnu et protégé et la Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins, un des rares espaces protégés dédiés au bocage à l'échelle nationale. Ces deux sites sont situés à moins de 1,5 kilomètres du projet de parc éolien et malgré une co-visibilité attestée lors de la présence du mât de mesure, l'analyse paysagère et patrimoniale est insuffisamment étayée dans l'étude d'impact sur l'environnement. Au vu de ces éléments, ce projet n'est pas compatible avec les objectifs fixés dans la première version de la Charte du futur PNR concernant notamment la protection des paysages qu'ils soient naturels ou monumentaux et la protection des espèces inféodées aux milieux bocagers.

AFFAIRES GENERALES

D2025-06-54 – REVISION DES TARIFS DE LOCATION DU FOYER RURAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place du self sur la partie carrelée du Foyer rural début mai.

Cette partie ne pouvant plus être louée, il est nécessaire de réviser les tarifs de location du foyer rural.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

Après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité d'adapter les conditions de location du foyer rural suite à la mise en place d'un self dans la salle carrelée,

Considérant que cette réaffectation rend la salle carrelée non accessible à la location pour les particuliers ou associations,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De supprimer les tarifs de location concernant la **salle carrelée**, suite à la mise en service du self,
- De ne pas modifier les autres tarifs de location du foyer rural, fixé par délibération en date du 16 décembre 2024 comme suit :

		Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Foyer Rural Saint-Pardoux	Parquet	75.00	160.00	160.00
	Salle carrelée <i>(frigo + chambre froide)</i>	85	170	170
	Toutes les salles	150.00	250.00	250.00
	Mariage (sans cuisine) <i>(week-end complet)</i>	320.00	550.00	
	Forfait cuisine	100.00	100.00	100.00
	Journée supplémentaire	80.00	150.00	150.00
Options	Couverts	Gratuit	60.00	60.00
	Sonorisation	75.00	100.00	100.00

FINANCES

D2025-06-55 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2025.

CREDITS A OUVRIR				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
014	7391112		Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	1708.00
Total				1 708.00

CREDITS A REDUIRE				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments publics	1 708.00
Total				1 708.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2025.

Départ d'Anthony PEIGNON à 22h30, passage à 14 votants.

TRAVAUX

D2025-06-56 – LOTISSEMENT LA VALLÉE **« TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation pour un marché de travaux concernant la viabilisation du Lotissement la Vallée été lancée le 8 avril 2025.

La procédure de passation est celle de la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

La date de remise des offres était fixée au 16 mai à 11 heures.

- Lot unique : travaux d'aménagement du Lotissement

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 23 mai à 10 h 30, afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Suite à la réception des offres, 5 entreprises ont remis un dossier. Une entreprise présentait une offre L'Entreprise NOIREAUD TP présentait une offre irrégulière.
L'Entreprise COLAS présentait une offre inacceptable.

Des négociations ont été menées avec les 3 entreprises ayant été retenu pour le tour de négociation : L'entreprise JOURDAIN TP (sis Moncoutant 79), M'RY (sis Parthenay) et STPM (Melle 79).

Après présentation du rapport d'analyse des offres et négociation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise suivante pour le lot unique « travaux d'aménagement du Lotissement La Vallée » :

- L'entreprise Société de Travaux Publics du Mellois (STPM) sis MELLE (79)
 - o Pour un montant de 99 946.60 € HT, soit 119 935.92 € TTC.

Le Maire propose également de retenir l'entreprise suivante pour l'option 1 : clôtures et portillons

- L'entreprise STPM (Melle 79) pour un montant total de 9 185.50 € HT, soit 11 022.60 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir :

- L'entreprise STPM sis Melle (79) concernant les travaux d'aménagement du Lotissement
 - Pour un montant de 99 946.60 € HT, soit un total de 119 935.92 € TTC
- L'entreprise STPM sis Melle (79) concernant l'option 1 : clôtures et portillons
 - Pour un montant de 9 185.50 € HT, soit un total de 11 022.60 € TTC.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2025.

AFFAIRES GENERALES

D2025-06-57 – TARIFS VENTE PRODUITS LOCAUX

Dans le cadre de la création de la régie de recettes, Mr le Maire informe le conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de produits locaux mis en vente sur le site de la « Maison du Bourg ».

Vu l'arrêté portant constitution d'une régie de recette en date du 2 juin 2025,

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs suivants :

Produits stockés	Prix de vente TTC
Rillettes de truite citron confit 90 g	6.50 €
Rillettes de truite fumée 90 g	6.50 €
Veloutée de truite 50 cl	8.00 €
Rillettes 250 g	7.50 €
Terrine de campagne 250 g	7.50 €
Terrine de boudin noir 250 g	7.50 €
Terrine Espelette 250 g	7.50 €
Saucisson sec nature 180 g	6.50 €
Sauté de porc moutarde pomme de terre	20.50 €
Moquette 490 g	3.50 €
Tajine d'agneau aux légumes 300 g	11.00 €
Navarin d'agneau aux légumes 300 g	11.00 €
Gigot d'agneau, moquettes, carottes 300 g	11.00 €
Tartines sèches sachet 20/25 tranches	2.00 €
Baguette de pain, l'unité	2.00 €
Rillettes pures canard 180 g	8.00 €
Fritons de canard 130 g	7.00 €
Parmentier de canard à la patate douce 200 g	4.00 €
Compote de pommes/fraises à l'unité 100 g	3.00 €
Jus de pomme bio, bouteille 1 Litre	4.50 €
Pommes BIO (Daliète, Clochard, Julietta) le sachet de 4 pommes	4.50 €
Limonade bio nature bouteille 33 cl	3.00 €
Cola bio colorant naturel caramel avec pointe de citron vert	3.00 €
Gatin'ale 5% alcool (blonde, agrumes, rafraîchissante bouteille de 50 cl	5.00 €
Sphaigne – 6.5 % alcool (ambrée, tourbée, douce) bouteille de 50 cl	5.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De valider les tarifs comme présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

D2025-06-58 – TARIFS DIVERS « SERVICES MUNICIPAUX »

Dans le cadre de la création de la régie de recettes, Mr le Maire informe le conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur divers tarifs des services municipaux.

Vu l'arrêté portant constitution d'une régie de recette en date du 2 juin 2025,

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs suivants :

	Prix de vente TTC
Repas du 14 juillet (habitants de la commune)	3.00 €
Repas du 14 juillet (habitants hors commune)	7.00 €
Repas des aînés	5.00 €
Spectacle (tarif enfant)	5.00 €
Spectacle (tarif réduit)	8.00 €
Spectacle (tarif normal)	10.00 €
Vente de pardoux (ticket de consommation) l'unité	1.00 €
Douche	1.00 €
Carte postale l'unité	1.00 €
Photocopie A4 Noir et Blanc	0.20 €
Photocopie A4 couleur	0.50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De valider les tarifs comme présentés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

D2025-06-59 – REVISION DES TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs du restaurant scolaire avaient été révisé en novembre 2022 pour la mise en place de la tarification dite sociale, pour la rentrée 2023-2024.

Les tarifs actuels sont les suivants :

Quotient familial	Tarif
0 à 750	0.75 €
751 à 1 000	1.00 €
+ 1000	2.80 €



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision sur une éventuelle augmentation des tarifs de base qui sont les suivants :

- ✓ Repas régulier (une fréquence de présence identique chaque semaine) : **2,80 euros**
- ✓ Repas occasionnel (une présence exceptionnelle) : **3,90 euros**
- ✓ Repas adulte ou accompagnateurs : **5,60 euros**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'appliquer les nouveaux tarifs suivants, hormis sur les deux premières tranches du quotient familial, à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 :**

Quotient familial	Tarif
0 à 750	0.75 €
751 à 1 000	1.00 €
+ 1000	2.90 €

- ✓ **Repas régulier (une fréquence de présence identique chaque semaine) : 2,90 euros**
- ✓ **Repas occasionnel (une présence exceptionnelle) : 4,00 euros**
- ✓ **Repas adulte ou accompagnateurs : 5,70 euros**

- **De modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025-2026,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.**

QUESTIONS DIVERSES

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

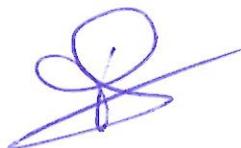
- Présentation du document final

Village d'avenir

- Compte-rendu des travaux sur le restaurant scolaire et le cimetière
 - Cimetière : proposition de réflexion avec le CAUE sans lancer de consultation. Faire une étude de cimetière naturel.
 - Restaurant scolaire : étude faisabilité auprès de l'architecte de la CCPG
 - Présentation de la révision de la base de la taxe foncière (non bâtie) 2025.
 - Planning hebdomadaire terrain de Padel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

La Secrétaire de séance,
Marie-France TALINEAU



Le Maire,
Johann BARANGER

